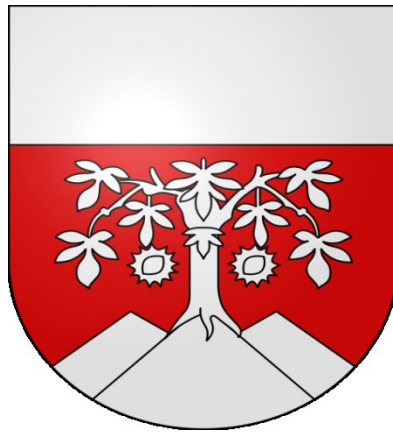


# **CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE**



**Procès-verbal de la séance du  
lundi 29 juin 2015, à 20h15,  
à la salle du Conseil communal**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 27 avril 2015.
2. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil
3. Préavis 04/2015: rapport de la Municipalité sur la gestion 2014
4. Préavis 05/2015: comptes communaux de l'exercice 2014
5. Préavis 06/2015: achat de machines d'entretien pour le collège du Mottier
6. Election complémentaire à la Commission des finances
7. Election du Bureau du Conseil
8. Actualités et communications de la Municipalité
9. Communications du Président et du Bureau du Conseil
10. Propositions individuelles et divers.

**Présidence:** M. Daniel BESSON, Président.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore, ainsi que les représentants de l'administration communale et le représentant de la presse.

Le secrétaire procède à l'appel.

**Sont excusés:** Mmes et MM. Christiane BLANC, Monica ROULIN, Elisabeth CORBAZ, Jean-Pascal ABT, Christophe-Vincent CORBAZ, Pierre CURCHOD, Stéphane DEVAUD, Eric-Alfred MENETREY, Jean-Marc PETERMANN, François RAUSCHERT, Christophe RODUIT, Pierre THUILLARD.

**Est absent:** M. Guy CORBAZ

**Est démissionnaire :** Mme Anh Nga TRAN

**Sont présents au moment de l'appel:** 51 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il propose de modifier l'ordre du jour en lui adjoignant un point 1 : communication du Président.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis aux voix, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

### 1. Communication du Président

Le Président signale que le nouveau Règlement du Conseil, approuvé par la Cheffe du département concerné, a fait l'objet d'une publication dans la FAO le 22 mai. Comme aucune demande de référendum ou requête n'ont été déposées, ledit Règlement entre immédiatement en vigueur. En conséquence, les articles auxquels se référeront les débats ce soir seront ceux du nouveau Règlement.

### 2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Le Président rappelle les dispositions réglementaires en vigueur. M. Marcel Bühler, premier viennent-ensuite, se présente devant le Conseil.

*L'Assemblée se lève.*

Le Président lit le serment des Conseillers communaux. M. Marcel BUEHLER prête serment.

Le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi les Conseillères et Conseillers.

*(Applaudissements).*

#### **4. Approbation du PV de la séance du 27 avril**

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

- ▶ Mis aux voix, le PV est accepté à l'unanimité, sans opposition ni abstention, avec remerciements à son auteur.

#### **5. Préavis 04/2015 : rapport de la Municipalité sur la gestion 2014**

Le Président rappelle les dispositions règlementaires en vigueur. Il donne lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Il ouvre la discussion générale sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

Le Président ouvre la discussion de détail. Il sera procédé chapitre par chapitre.

##### Administration générale/Gestion des ressources humaines

M. Christophe BLANC explique pourquoi la COGEST demande une information de la masse salariale totale et non par service. Il relève par ailleurs qu'au moment où la COGEST entreprend ses investigations, les comptes ne sont pas encore disponibles.

M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, indique que, dans l'esprit de la Municipalité, la COGEST s'occupe de la gestion et la COFIN des comptes. Il faut éviter les interférences. Raison pour lesquelles chacune des deux Commissions reçoit « son » rapport.

M. Christophe BLANC signale que les deux commissions se sont réunies et ont exprimé le même besoin.

M. Jean-Pierre SUEUR explique que le rapport des comptes disponible pour la COGEST sera de toute manière un rapport provisoire. La demande est toutefois dûment enregistrée et un rapport sera fourni.

- ▶ Mise aux voix, la réponse de la Municipalité sur cet objet est acceptée à la majorité moins un avis contraire.

##### Bâtiments/Cellules photovoltaïques

M. Christophe BLANC indique que le désir de la COGEST était qu'on multiplie les kWh par les centimes kWh afin d'avoir une meilleure maîtrise de tous ces chiffres.

M. André GUEX, Municipal, signale qu'on fera mieux la prochaine fois, maintenant que cette demande a pu être explicitée.

- ▶ Mise aux voix, la réponse de la Municipalité sur cet objet est acceptée à la majorité sans avis contraire.

##### Travaux-routes-collecteurs/Direction des travaux

M. Thierry SCIBOZ fait valoir qu'on trouve deux comptes, l'entretien du réseau routier et la réfection des routes. Si on cumule les montants de l'un et de l'autre, on arrive évidemment à un accroissement sensible des coûts.

M. Michel ODIER, Municipal, explique que l'augmentation des coûts concerne le budget 2015 mais pas les comptes 2014. Il n'y a pas d'accroissement sensible, sauf au budget 2015 du fait de la dégradation importante de certaines chaussées.

M. Cédric MOTTIER se déclare déçu par la réponse de la Municipalité. On entend chaque année le même refrain. Par exemple pour le chemin du Saux ou la route de Manlout. La Municipalité gagnerait en clarté si elle mettait à la disposition du Conseil une planification des travaux routiers (comme il existe une planification à propos des collecteurs).

M. Michel ODIER a bien compris le message. Certains entretiens routiers ont dû être différés, c'est exact. Depuis plusieurs années on travaille sur un montant global de rénovations. Une liste des routes à entretenir sera communiquée au Conseil communal, pour faire suite à la demande formulée par la COGEST. Quant au ch. du Saux, sa réfection prend du temps. Les travaux impliquent plusieurs services, y compris ceux de la commune de Lausanne. La planification est d'autant plus compliquée.

M. Jean-Pierre MULLER explique que les assurances, qui sont impliquées dans les dégâts survenus au ch. du Saux, ne sont pas toujours pressées de payer. Ce sont des procédures qui prennent du temps. Mais, à la fin de l'été, tout devrait rentrer dans l'ordre.

M. Jean-Charles FRESQUET aimerait pouvoir disposer d'un échéancier des travaux. Depuis trois ou quatre ans, c'est la même réponse : tout cela prend du temps. S'agissant du ch. du Saux, la seule réponse qu'ont reçue les habitants indiquait que les travaux seraient exécutés cette année...

M. Michel ODIER indique avoir pris note de la nécessité d'établir un inventaire des routes et de leur état. Il y en a 65 kilomètres! Cela ne concerne toutefois pas le ch. du Saux. Les dégâts sont dus à des ruptures de conduites. Et la route, c'est confirmé, sera remise en état cette année.

M. Thierry SCIBOZ insiste sur le fait que le compte « Réfection des routes » présente une augmentation de fr. 81'000.- entre 2013 et 2014, donc 27%.

M. Gérard MOJON n'aimerait pas passer par une motion d'ordre. Mais il fait remarquer que le Conseil traite en ce moment de la gestion et non des finances. Les problèmes abordés présentement sont à traiter par la COFIN et non par la COGEST. Les tâches doivent être clairement réparties ainsi que le Syndic l'a mentionné précédemment.

M. Marc MAILLARD aimerait être au clair. Pour obtenir du Municipal des Travaux, routes et collecteurs un document écrit, comme il s'est engagé à le faire, il convient de refuser la réponse de la Municipalité...

Le Président acquiesce.

M. Michel ODIER observe qu'il s'agit d'une seule et même demande comportant deux points. Une planification à long terme sera faite. Mais il n'est pas garanti qu'elle sera prête pour le budget 2016.

M. Virginie DORTHE déclare ne plus savoir exactement où nous en sommes dans ce débat.

Le Président explique que la COGEST a formulé deux remarques qui ont fait l'objet de deux réponses de la Municipalité. On va voter successivement sur l'une et l'autre.

► Mise aux voix, la réponse de la Municipalité à la première question (augmentation des coûts) est rejetée par 23 voix contre 13.

- Mise aux voix, la réponse de la Municipalité à la seconde question (planification des travaux d'entretien) est rejetée par 23 voix contre 21.

M. Cédric MOTTIER tient à ce que les informations demandées soient spontanément communiquées au Conseil et non stockées quelque part au sein de l'administration.

M. Michel ODIER en prend note. Simplement, le budget doit être bouclé en septembre. L'inventaire ne sera sans doute pas prêt au moment de la présentation du budget 2016. Au plus tard l'information sera donnée au Conseil au début 2016.

M. Christian MENETREY veut une planification le plus vite possible et non pas en 2016.

M. Michel ODIER confirme que cette planification est en cours d'élaboration.

#### Domaines et forêts/Déchets

M. Christophe BLANC intervient à propos de la taxe poubelle. La COGEST a demandé des explications. Il a été répondu que ces explications seraient fournies ce soir.

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, monte à la tribune pour commenter ***le tableau joint à ce PV***. Il ajoute, pour le surplus qu'il vient de terminer une visite de plusieurs sites de récolte dans les communes avoisinantes. L'ouvrage est sur le métier. D'une manière générale, le volume des déchets diminue. Les frais, eux, peuvent augmenter en fonction des systèmes mis en place. Certaines communes taxent déjà les déchets verts ou les déchets encombrants. On y réfléchit. Un projet devrait voir le jour d'ici à l'automne.

- Mise aux voix, la réponse de la Municipalité sur cet objet est acceptée à la majorité sans opposition ni abstention.

#### Finances-informatique-outils de communication/Planification financière, investissements

M. Marc MAILLARD signale que M. Michel Amaudruz, Municipal des finances, vient d'être réélu à la tête du Syndicat d'améliorations foncières. Cette charge est-elle compatible avec les objectifs formulés à la page 49 du rapport de la Municipalité ? Comment cette problématique est-elle gérée au sein du collège ? Et comment l'intéressé s'en accommode-t-il ?

M. Michel AMAUDRUZ rappelle que la question a déjà été débattue à deux reprises. On en a rediscuté au début de cette législature. Et on est arrivé aux mêmes conclusions. Il faut savoir que les aspects financiers du Syndicat sont gérés par le syndic. Les contacts au niveau de la commune sont gérés par M. Odier. Les autres éléments sont traités en Municipalité. Le Syndicat AF a pour mission de planifier le territoire. Il concerne plus de 190 propriétaires au sein de la commune. Trois d'entre eux sont de gros propriétaires, la ville de Lausanne, la commune du Mont et le canton. Cela représente plus de 100 hectares. Le solde est constitué de petits propriétaires qui ont été obligés d'entrer dans cette organisation. M. Amaudruz lui-même, avec 4 hectares de terres agricoles, se déclare comme un petit exploitant. Quand, ultérieurement, la Municipalité devra effectivement exercer une certaine police des constructions, il ne sera vraisemblablement plus président du Syndicat AF.

M. Michel ODIER signale que le comité actuel du Syndicat AF n'a pratiquement rien à dire dans le cadre des procédures actuelles. Le but est de faire aboutir un nouvel état des propriétés. C'est la commission de classification qui s'en occupe, de manière indépendante. L'opération conduite actuellement est d'ordre technique. Le comité n'a que très peu de prise sur ce qui se passe. Présentement, les intérêts privés n'interfèrent d'aucune manière.

M. Marc MAILLARD souligne qu'il ne s'agit pas d'un conflit de personnes mais peut-être de missions. D'une part, la Municipalité exprime dans son rapport sa volonté d'utiliser sa marge d'autofinancement pour travailler. D'autre part, il revient au Syndicat AF et à son président de mettre en route un certain nombre de plans de

quartier, c'est-à-dire une démarche susceptible d'engager de nouvelles dépenses. Comment concilier les deux points de vue?

#### Emprunt 2014

M. Nicolas MOJON aimerait savoir pourquoi on a souscrit à un emprunt d'une durée de deux ans alors que la coutume voulait qu'on les souscrive à des échéances plus lointaines.

M. Michel AMAUDRUZ répond que c'est la situation du marché qui commande. De surcroît, on essaie d'avoir à chaque année un montant à peu près équivalent à rembourser (environ 10 millions par an). Un crédit cadre a aussi été négocié avec deux prestataires, ce qui permet à la commune d'obtenir des crédits très rapidement.

#### Outils de communication

M. Jean-Charles FRESQUET fait état d'un concours qui a eu lieu durant la Fête de mai. Une photo a été tirée de cette manifestation. Elle a été envoyée au greffe municipal pour publication dans les « 4 Coins » mais elle n'a pas été retenue. Encore plus choquant : aucun mail, courrier au téléphone n'a accusé réception de cet envoi. Cette absence de réaction est d'autant plus dommageable que le journal lui-même incite les citoyens à participer à sa rédaction. D'autres citoyens se sont trouvés dans la même situation, avec également des textes non publiés ou modifiés, sans toutefois qu'ils reçoivent la moindre explication.

M. Michel AMAUDRUZ indique qu'en l'occurrence il s'agissait d'une photo de nature politique et que le sujet a été discuté en séance de Municipalité. On ne veut pas ouvrir le journal à des débats politiques étant donné son rythme de parution. Il n'empêche : des réponses doivent être données. L'accompagnateur rédactionnel y veillera à l'avenir.

M. Jean-Charles FRESQUET indique au préopinant que c'est le minimum qu'on puisse attendre d'un élu : qu'il réponde ou fasse répondre aux citoyens qui s'adressent aux instances communales.

M. Michel AMAUDRUZ est d'accord. L'objectif est de mettre en valeur les articles, qu'ils soient lus, y compris par les nouveaux habitants.

#### Police-Hygiène-Contrôle des habitants-Instruction publique-Cultes/Ecoles

Mme Virginie DORTHE revient sur la réponse donnée par la Municipalité au sujet de la distinction des compétences entre les autorités montaines et la direction des écoles. Les parents ne savent pas à qui ils doivent s'adresser. Et il est peu judicieux de confier au Conseil d'établissement le soin de rédiger une notice clarifiant les prérogatives des uns et des autres.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, indique que ces tâches viennent d'être précisées dans le domaine du parascolaire. Par ailleurs, le Conseil d'établissement est composé aussi, notamment, de parents d'élèves et de conseillers communaux.

M. Christophe BLANC souhaiterait recevoir un échancier car le besoin est grand et urgent. Quand ce tableau des tâches et des responsabilités sera-t-il établi ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique que les parents reçoivent déjà de nombreuses informations, que celles-ci mentionnent un numéro de téléphone si des compléments sont nécessaires. Il est néanmoins pris note de la demande du préopinant. La question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil d'établissement.

► Mise aux voix, la réponse de la Municipalité sur cet objet est acceptée par 25 voix contre 16.

#### Réfectoire scolaire

M. Thierry SCIBOZ aimerait savoir quelle est l'affectation des contributions prélevées auprès de Novae.

M. André GUEX, Municipal, indique que ces sommes vont servir à payer l'électricité, l'élimination des déchets, etc.

- ▶ Mise aux voix, la réponse de la Municipalité sur cet objet est acceptée à la majorité sans opposition ni abstention.

Le Président clôt la discussion de détail sur le préavis 04/2015 et le met aux voix.

- ▶ Le préavis 04/2015 est accepté à la majorité sans opposition ni abstention.

## 6. Préavis 05/2015 : comptes communaux de l'exercice 2014

Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances. Il ouvre la discussion générale sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, il ouvre la discussion de détail.

### Finances/comptes 210

M. Christophe BLANC aimerait connaître les raisons de l'évolution des rentrées d'impôt des personnes morales. Y a-t-il eu des départs ? Y a-t-il d'autres raisons cachées ?

M. Michel AMAUDRUZ indique qu'il n'y a pas de départs, que les profils fiscaux sont très divers dans la commune. C'est une chance.

### Bâtiments/Auberge communale (compte 350.4230.10)

M. Rolf SCHNEIDER constate que le loyer de l'Auberge communale a baissé de près de fr. 20'000.-. Pour quelles raisons ?

M. André GUEX indique qu'on a préféré passer à un loyer fixe mensuel plutôt qu'à un loyer en pour-cent du chiffre d'affaires.

M. Jean-Pierre SUEUR précise que, selon Gastro Vaud, le loyer ne doit pas dépasser le 6 ou 7% du chiffre d'affaires. Or, on arrivait à 10,7% jusque-là. Raison pour laquelle le loyer a été réduit.

### Sécurité publique/Amendes d'ordre (compte 610.4370)

M. Marc MAILLARD s'interroge sur le montant des amendes d'ordre. Comment expliquer la différence de fr. 56'000.- avec l'année précédente ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER précise que le compte « amendes d'ordre » a été divisé en un compte « amendes d'ordre » et un compte « ordonnances pénales ».

### Sécurité sociale/Subvention taxe déchets (compte 710.3659)

M. Marc MAILLARD observe que la somme inscrite dans ce compte montre que près de 10% de la population bénéficie de cette subvention. Les calculs de la rétrocession ne sont-ils pas un peu sous-estimés ?

M. Jacques MARCHAND, Municipal, explique que ce chiffre résulte d'une opération de lissage des montants portant sur trois ans. Elle concerne notamment les enfants. Les naissances intervenues, qui n'avaient pas été prises en compte, constituent une autre partie de la réponse.

M. Marc MAILLARD se déclare interpellé par l'importance de cette somme et non par le principe de cette subvention. En fait, seuls fr. 350'000.- sont rétrocédés. M. Chabloz a-t-il un avis sur la question ?

M. Bernard CHABLOZ rappelle que les gens au RI et à l'AI ne paient pas la taxe, d'où aussi l'augmentation de cette somme.

#### Bâtiments/Auberge communale (compte 350.4230.10) bis

Mme Virginie DORTHE revient sur le loyer de l'Auberge communale. Elle est étonnée qu'on puisse diminuer ce loyer. Celui de l'appartement est en particulier très avantageux : moins de fr. 2'000.-/mois pour une surface très généreuse, sur plusieurs niveaux, avec des combles. Il ne s'agit pas de mettre en cause l'exploitant, dont la cuisine est appréciée. En revanche, l'avenir pourrait faire problème car on ne va pas pouvoir baisser le loyer chaque année.

M. Jean-Pierre SUEUR précise que le loyer ne va pas baisser davantage. Il faut savoir que, dans un village, quand un aubergiste met la clé sous le paillason, son remplacement n'est pas une mince affaire. Cela peut coûter plusieurs milliers de francs. Si l'aubergiste quitte la commune, la question de l'avenir de cette très belle bâtisse classée devra être posée. La solution trouvée est raisonnable, avec un soutien modeste.

M. José PINTO se déclare aussi étonné par cette baisse de loyer. Gastro Vaud recommande certains ratios mais on n'est pas obligé de les suivre. Par ailleurs, que se passerait-il si l'Auberge communale venait à faire faillite ? Quel loyer calculerait-on ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion de détail est close.

Le Président met aux voix le préavis 05/2015.

► Il est accepté à la majorité, sans opposition ni abstention.

#### **7. Préavis 06/2015 : achat de machines d'entretien pour le collège du Mottier**

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Stéphane ALLAZ donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Jacques ISELY donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

Le préavis 06/2015 est soumis au vote.

► Il est accepté à l'unanimité, sans opposition.

#### **8. Election complémentaire à la Commission des finances**

Le Président explique que deux postes sont à repourvoir. Il remercie Mme Anh Nga TRAN, démissionnaire du Conseil, et M. Pierre CURCHOD, parvenu au terme de son mandat dans cette Commission, de leur travail. Il rappelle les modalités de cette élection qui peut, notamment, se dérouler tacitement si le nombre de candidats est identique au nombre de postes à repourvoir.

M. Jacques ISELY propose la candidature de M. Rolf SCHNEIDER.

M. Christian MENETREY propose la candidature de Mme Nadège LONGCHAMP.

M. Marc MAILLARD propose la candidature de M. Yves MENETREY.

M. Philippe VAUCHER propose la candidature de Mme Marie-Dominique GROBETY.



Les bulletins de vote sont distribués. Le scrutin est clos. 52 bulletins sont délivrés. Une voix étant éparse, la majorité absolue est fixée à 27.

- ▶ Est élue avec 32 voix Mme Nadège LONGCHAMP, qui accepte son élection.
- ▶ Est élu avec 30 voix M. Yves MENETREY, qui accepte son élection.

*(Des applaudissements saluent cette double élection).*

Obtiennent des voix : M. Rolf SCHNEIDER (24 voix) et Mme Marie-Dominique GROBETY (17 voix).

## 9. Election du Bureau du Conseil

### Election du Président

Le Président rappelle qu'il avait, dès le départ, indiqué que son mandat n'excéderait pas une année. Il s'agit donc d'élire un président, un premier et un second vice-président.

Il rappelle les modalités de cette élection.

M. Stephan LEONI propose la candidature de M. Antoine CHAMOT, qui accepte de se porter candidat.

Il n'y a pas d'autre proposition.

- ▶ M. Antoine CHAMOT est élu tacitement Président du Conseil. Il accepte son élection.

*(Des applaudissements saluent cette élection).*

### Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président

M. Jean-Pierre MULLER propose la candidature de M. Philippe VAUCHER, qui accepte de se porter candidat.

Il n'y a pas d'autre proposition.

- ▶ M. Philippe VAUCHER est élu tacitement 1<sup>er</sup> Vice-Président. Il accepte son élection.

*(Des applaudissements saluent cette élection).*

### Election du 2<sup>e</sup> Vice-Président

M. Marc MAILLARD propose la candidature de Mme Laurence MULLER-ACHTARI, qui accepte de se porter candidate.

Il n'y a pas d'autre proposition.

- ▶ Mme Laurence MULLER-ACHTARI est élue tacitement 2<sup>e</sup> Vice-Présidente. Elle accepte son élection.

*(Des applaudissements saluent cette élection).*

### Election des scrutateurs

M. Alfred BELET propose la candidature de MM. Marc MAILLARD et Jean-Charles FRESQUET, actuels scrutateurs suppléants, qui acceptent de se porter candidats.

Il n'y a pas d'autre proposition.

- ▶ MM. Marc MAILLARD et Jean-Charles FRESQUET sont élus tacitement scrutateurs. Ils acceptent leur élection.

*(Des applaudissements saluent cette élection).*

#### Election des scrutateurs suppléants

Mme Isabel TAHER-SELLES propose la candidature de Mme Adriana BREWSTER, qui accepte de se porter candidate.

M. Nicolas MOJON propose la candidature de M. Olivier WEBER qui accepte de se porter candidat.

Mme Adriana BREWSTER propose la candidature de Mme Isabel TAHER-SELLES, qui accepte de se porter candidate.

Les bulletins de vote sont distribués. Le scrutin est clos. 52 bulletins sont délivrés. La majorité absolue est fixée à 27.

- ▶ Est élue avec 32 voix Mme Isabel TAHER-SELLES, qui accepte son élection.
- ▶ Est élu avec 30 voix M. Olivier WEBER, qui accepte son élection.

Obtient des voix : Mme Adriana BREWSTER (25 voix).

*(Des applaudissements saluent cette élection).*

### **10. Actualités et communications de la Municipalité**

#### La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR, syndic

- Les abris destinés aux requérants qui ont été fermés en juin rouvrent en juillet. 290 requérants ont dû être placés selon les chiffres de l'EVAM.
- La Municipalité a reçu un courrier de Mme Nurria Gorrite, conseillère d'Etat au sujet de la route de contournement du Mont-sur-Lausanne. ***Cette lettre est jointe au présent PV.*** Pourquoi cette soudaine évolution du dossier ? Plusieurs facteurs l'expliquent : un recours contre la commission de classification, des rencontres entre le SDNL et les services de l'Etat, une discours lors de l'inauguration de la route du Golf, une rencontre entre Mme Gorrite et le député Gérard Mojon, etc. Un préavis va donc être préparé pour la moitié des 300'000 francs. L'étude préliminaire va commencer. Le projet de route de contournement lui-même ne pourra être mis en chantier qu'une fois la deuxième jonction autoroutière terminée. Des recours seront vraisemblablement déposés. Et des négociations seront engagées entre la commune et l'Etat pour savoir qui paie quoi et combien. Actuellement, on compte 15'000 véhicules/jour sur l'axe Blécherette/Cugy. A l'horizon 2030, il pourrait s'agir de 26'000 véhicules/jour. Cette route de contournement est plus que jamais nécessaire.

#### La parole est donnée à M. Geneviève HOCHSTRASSER, municipale

- La Commission de naturalisation est composée de six membres issus du Conseil communal (Mmes et MM. Parolini-Sutter, Weber, Roduit, Mottier, Mmes Tran et Baud ayant quitté cette Commission).
- La Municipalité a décidé de nommer au sein de cette Commission Mmes Muller-Achtari et Taher-Selles.

#### La parole est donnée à M. Michel AMAUDRUZ, municipal

- Le réseau wifi « Le Mont public » est désormais opérationnel. On y accède en tapant un code envoyé sur le portable des intéressés.

## 11. Communications du Président et du Bureau

- Le Président revient sur son année présidentielle et sur le prochain passage à la proportionnelle. Une année, c'est effectivement court. Quelques rencontres avec les autorités et le préfet, quelques tâches de représentation, quelques séances à présider... et voilà que l'année est terminée ! L'expérience était extraordinaire, enrichissante. Le Président est particulièrement content d'avoir pu faire aboutir le nouveau Règlement du Conseil. Il est ravi d'avoir pu dépoussiérer aussi le Règlement des indemnités. Le plaisir d'assumer cette charge a été renforcé grâce à la collaboration des deux vice-présidents, des membres du Bureau, des scrutateurs, du secrétaire, de l'huissier. Merci à toute l'équipe et à la Municipalité pour l'aide et les conseils ainsi qu'aux membres de l'administration communale. Enfin un ultime merci aux Conseillères et Conseillers pour l'excellence des débats et la fructueuse collaboration. Meilleurs vœux à chacune et chacun.

### La parole est donnée à M. Antoine CHAMOT, Président nouvellement élu

- Il est d'usage de consacrer une minute de discours par année de présidence... Or donc, en janvier 2004, Daniel Besson, faisant preuve de patience, a rejoint le Bureau du Conseil en qualité de 2<sup>e</sup> Vice-président. En juin 2011, il a été nommé 1<sup>er</sup> Vice-président. Et, en juin 2014, il a accédé au perchoir. Cette patience lui a permis de participer à 66 séances du Conseil, à 66 séances du Bureau, sans compter les représentations officielles. Sans compter 44 dépouillements d'élections et de votations représentant quelque 60'000 bulletins de vote. Avec énergie, sourire et humour, il a fait face à la tâche, servant les intérêts de la commune et de la démocratie. Merci pour l'excellence de ce travail et bon retour à la fonction de Conseiller communal !

*(Des applaudissements saluent ce discours et des rires ponctuent la remise d'un ouvrage sur... la protection civile vaudoise accompagnant un carton de bouteilles.)*

- Reprenant la parole, le Président donne lecture d'une lettre émanant de certains habitants du ch. de Maillefer à propos de la ligne tl no 23.
- M. Jean-Pierre SUEUR indique que des tractations sont en cours avec les tl pour prolonger la ligne no 3 jusqu'au carrefour au-dessus du Petit-Flon aux heures de pointe. Des aménagements routiers non négligeables doivent toutefois être entrepris. Par ailleurs, la route de Maillefer, en mauvais état, doit être refaite.

### La parole est donnée à M. Jean-Charles FRESQUET pour le Rapport sur les activités de la Commission des affaires régionales

- **Le texte de ce Rapport est joint au présent PV.**

## 12. Propositions individuelles et divers

M. Yves BUFFIN DE CHOSAL signale qu'une Amicale des sapeurs-pompiers de la Mèbre a été créée sous l'égide du commandant Christophe Corbaz.

M. Jean-Charles FRESQUET signale que des rapports d'activité de la SDNL pour 2014 sont disponibles auprès de l'huissier.

M. André MULLER aimerait connaître le coût des travaux devant la Raiffeisen. Mettre des pavés à cet endroit ne sert à rien. Idem pour les arbres au milieu des giratoires.

M. Michel ODIER va se renseigner sur le coût des pavés. Quant aux giratoires, ils seraient bien ternes sans ces ornements.

M. André MULLER aimerait savoir où vont passer les camions qui seront engagés sur le chantier près de la scierie Menétrey. La route de Manloud pourrait morfler.

M. Jean-Pierre SUEUR assure qu'on s'occupera de ce problème le moment venu. Pour l'heure le plan de quartier de Pré-Fleuri n'est pas encore en chantier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Lors du contre-appel, l'absence de M. Guy CORBAZ est confirmée.

Le Président met un terme à la séance et souhaite à chacune et chacun un bel été.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :

Daniel Besson

Joël Guillet

Le Mont, le 27 juillet 2015.